

ABONNEMENT... Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 46 fr. Six mois, 26 fr. Trois mois, 15 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES: 25 centimes la ligne RECLAMES: 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

### CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
1	Jeu.	s. Philippe.	Cahors, Frayssinet-le-Gelat, Vayrac, Rouquayroux, St-Sulpice.	☉ P. Q. le 7 à 0 h. 23' du soir.
2	Vend.	s. Athanase.	Castelfranc, Lissac, Teyssieu, Vigan, Bias, Miers.	☽ P. L. le 14, à 3 h. 7' du soir.
3	Sam.	Inv. s. Croix.	Gigouzac, Lalbenque, Aynac, Bagnac, Larnagol, Carluet, Martel, Thégra, Nadailhac.	☉ D. Q. le 21, à 6 h. 12' du mat.
				☽ N. L. le 28, à 11 h. 36' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, n° 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

### SERVICE DES POSTES.

HEURE DE DÉPART	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon).	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulou.	7 h. du m.
	Castelnau-Montriat.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 26 avril 1862.

### BULLETIN

On annonce que la session du corps législatif va être prorogée jusqu'au 14 juin.

La Commission du Budget a repris ses séances. Les propositions fiscales destinées à faire face aux dépenses extraordinaires affectées aux travaux publics, sont maintenues, dit-on, avec énergie par M. Fould. — On parle d'imposer les compagnies d'assurance contre l'incendie, contre la vie, etc. Cet impôt viendrait en diminution de la surtaxe demandée sur le sel et sur le sucre. La surtaxe du sucre provoque d'énergiques réclamations adressées, chaque jour, aux ministres et à l'Empereur lui-même. — Nous croyons qu'on s'exagère la mesure en sollicitant le retrait de ce projet de loi : l'impôt sera élevé de 30 fr. à 42 fr. par cent kilog. soit : 6 c. par 500 grammes. Si, d'après des statistiques sérieuses, il est exact que chaque ménage, composé de six personnes, consomme en moyenne trois kilogrammes de sucre par mois, ce n'est qu'une dépense de 72 c. par tête dans l'année.

Qui ne consentirait à supporter cette légère charge en présence d'un projet, qui, assure-t-on, va être également présenté aux Assemblées, tendant à dégrever de la patente ces intéressants ouvriers, travaillant en chambre, sur lesquels n'a jamais cessé de veiller la sollicitude impériale?

Si, comme il est probable, cet allègement est fait à la partie la plus intéressante des travailleurs; si le Gouvernement a des travaux commencés à continuer, des entreprises d'utilité publique à mener à bonne fin, des engagements contractés envers le pays à satisfaire, n'est-il pas rationnel d'élever temporairement certains impôts pour faire face à ces dépenses et balancer le chiffre provenant de la diminution des patentes?

Le roi Victor Emmanuel est parti le 22 pour Naples, accompagné de MM. Ratazzi et l'amiral

Persano. Partout, sur son passage, il reçoit d'éclatantes ovations.

Le Pape a quitté Rome, le 23, pour se rendre à Porto-d'Anzio.

Le prince de Capoue, oncle de François II, vient de décéder. Quelques jours avant sa mort, il avait renoncé, pour lui et ses enfants, à tous droits à la couronne de Naples. Le gouvernement italien a ordonné que les immeubles appartenant à ce prince fussent rendus à sa famille.

On annonce comme certaine l'attention du gouvernement autrichien de réduire l'armée. On n'est pas encore fixé sur l'époque où cette réduction commencera.

Rien ne dément la dépêche d'Athènes, 20 avril, annonçant l'entrée des troupes royales dans la forteresse de Nauplie. L'insurrection serait donc vaincue. On en attribue la cause à la division des assiégés. — «Le rétablissement de l'ordre, à Nauplie, améliorera-t-il la situation de la Grèce? — lisons-nous dans Havas — C'est ce qu'on ne saurait dire, eu égard aux autres causes de tiraillements qui existent dans l'intérieur du royaume. Il en sera de même, on le croit, pour les conflits de l'Herzegovine. Omer-Pacha paraît être sérieusement atteint dans sa santé, et Derwish-Pacha a dû prendre la direction des opérations militaires. L'ultimatum de la Porte est, dit-on, repoussé par le Montenegro, et les hostilités commenceront après l'arrivée des renforts et des munitions qui ont été envoyés de Constantinople sur trois frégates. La Serbie, également, est chaque jour plus agitée.»

La grande bataille que de récentes dépêches faisaient pressentir vient d'être livrée près Corynth. Jamais affaire n'a été plus acharnée, plus meurtrière. Les confédérés, commandés par les généraux Beauregard et Johnstone ont commencé l'attaque et obtenu d'abord un avantage marqué sur les fédérés; puis, ceux-ci, ayant reçu des

renforts considérables, ont repris leur position et forcé les confédérés de se réfugier dans Corynth. Le général Johnstone a été tué et le général Beauregard blessé. La lutte a duré deux jours, 50,000 hommes environ, de part ou d'autre, sont restés sur le champ de bataille. — Hâtons-nous d'ajouter que la presse de Londres révoque en doute les chiffres inouis des pertes qu'indiquent les dépêches.

Les grands moyens que les confédérés ont encore à leur disposition pour faire la guerre, donnent des craintes sérieuses sur leur intention de la continuer, bien que l'issue soit incontestablement acquise aux fédéraux. Il ne nous reste donc plus qu'à former des vœux pour que les grandes puissances de l'Europe fassent promptement entendre la voix de la concorde et ménagent aux confédérés une capitulation honorable. Ce but atteint profiterait à l'humanité et ferait l'honneur de la civilisation. En attendant, une dépêche de New-York, 12 avril, nous annonce qu'à Yorktown, 100,000 confédérés et 500 canons, sont en présence d'une armée fédérale forte de 150,000 hommes. On s'attend à une résistance désespérée de la part des confédérés.

La capitale de la Jamaïque, Kingstown, vient d'être en partie réduite en cendres. Les pertes sont évaluées à trois millions.

A. LAYTOU.

### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Berlin, 23 avril.

La Gazette de l'Etoile dit que les bruits répandus relativement à la retraite prochaine des membres du cabinet actuel sont entièrement controuvés.

Rome, 23 avril.

Le Pape vient d'adresser aux évêques d'Orient une encyclique dans laquelle il établit que la primauté du Siège de Saint-Pierre et la différence des rites religieux ne sont pas contraires à l'Eglise catholique. Le Saint-Père annonce qu'il a fondé une

congrégation de propagande spécialement consacrée aux Eglises d'Orient. Sa Sainteté demande aux évêques un rapport détaillé sur l'état de leurs diocèses. Le Pape exprime en outre le désir d'embrasser à Rome les évêques d'Orient à l'occasion de la canonisation des martyrs du Japon.

Aujourd'hui, à 3 heures, le Saint-Père est parti pour Porto-d'Anzio. A l'embarcadere du chemin de fer, il a été accueilli par de nombreuses acclamations.

Turin, 23 avril.

On annonce que l'assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale a accordé au conseil supérieur l'autorisation de traiter avec le gouvernement au sujet de l'entreprise des monnaies qui serait confiée à la Banque, et pour des modifications à introduire dans ses statuts. Il s'agirait d'élever le capital de cet établissement de 40 à 100 millions, au moyen d'une nouvelle émission d'actions.

Madrid, 24 avril.

La vente des biens du clergé commencée se continuera.

Les troupes espagnoles évacueront Tétuan à la fin de ce mois.

Le Sénat discute l'actif du budget pour 1863.

Marseille, 23 avril.

Le paquebot nous apporte des lettres d'Athènes, du 18 avril :

Un grand nombre de familles de Nauplie s'étaient embarquées pour Spezzia, Hydra, Poros, et Egine.

Les insurgés avaient demandé un nouvel armistice jusqu'au 22; mais on croyait que la reddition aurait lieu avant cette époque.

Les révoltés sont divisés en trois camps : Zimbracani avec la majeure partie de ses partisans ont l'intention de quitter la Grèce; Artemis avec quatre officiers proposent de se rendre à discrétion; Grivas et trois autres officiers persistent au contraire à ne pas rendre le fort Palamède. Les insurgés qui veulent quitter la Grèce ont demandé qu'un bâtiment anglais soit mis à leur disposition.

Le gouvernement consent à la création d'une garde nationale; les Chambres grecques doivent se réunir dans le courant de la semaine prochaine en session extraordinaire. En outre du projet sur la garde nationale, les Chambres s'occuperont de l'établissement d'une organisation intérieure plus conforme aux besoins du pays, qui ont été consacrés par l'expérience et en vue des événements qui semblent se préparer en Orient.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 26 avril 1862.

N° 9.

## FAUTE DE CONFIANCE (\*)

VI

(Suite.)

— Kirn y a été lui-même, répondit le comte; mais malheureusement le docteur Wagner est en train de faire ses visites dans les campagnes et ne rentrera que ce soir. Envoyer à Heidelberg, ce serait tourmenter et contrarier votre mère, car elle s'opposait même avec une résolution et une opiniâtreté qui ne sont pas dans son caractère, à ce que je fisse appeler Wagner, cet ami qu'elle aime tant, et c'est à son insu que Kirn s'est rendu chez le docteur. — Elle prétend qu'elle n'est pas malade, qu'elle n'éprouve que de la fatigue, et que rester seule lui fait du bien et quelle paraîtra à table entièrement retablie.

— Il faut qu'elle s'en abstienne! s'écria vivement Paula, et, si elle a de la fièvre, qu'elle se garde de quitter le lit. Je vais me rendre auprès d'elle avec toi et l'en prier très-sérieusement. — Aie la bonté d'attendre une minute, père, je ne fais que porter Gustave dans son berceau.

(\*) La reproduction est interdite.

Après avoir déposé avec précaution l'enfant sur son propre lit, dans la pièce voisine, elle sonna la bonne, lui recommanda d'y veiller, elle retrouva son père et s'éloigna avec lui.

— Peut-être, lui dit-elle chemin faisant, ma mère ne se trompe-t-elle pas et n'a-t-elle besoin que d'un peu de repos, si la douleur ne lui a pas permis de fermer l'œil de toute la nuit. Mais, dans ton excès de sollicitude, tu la déranges sans cesse, et je parierais que tu as été dix fois dans sa chambre depuis ce matin, et que tu l'as réveillée ou empêchée de s'endormir.

— Tu as raison jusqu'à un certain point... répondit le comte en souriant; je me suis présenté six fois chez elle. — A propos, continua-t-il après un instant de silence, ton portrait est arrivé à Heidelberg, et on peut le faire prendre ces jours-ci.

— Aujourd'hui même, s'il est possible, dit Paula, agréablement surprise et s'arrêtant tout court. C'est après-demain, tu le sais, l'anniversaire d'Alexandre, et je lui avais destiné pour ce jour-là ce magnifique présent; mais je craignais déjà de le recevoir trop tard.

— Je ne pensais plus à cette fête; tu n'as qu'à parler à Kirn, il se chargera de l'affaire.

Ils entrèrent dans la chambre à coucher de la comtesse, et ne furent pas médiocrement surpris de la trouver assise près de la fenêtre, en légère toilette du matin.

— Voilà une heureuse surprise, ma chère et excellente femme! s'écria le comte en l'embrassant. — Es-tu réellement délivrée de tes maux de tête? Ferme la fenêtre, Paula, c'est s'exposer trop tôt à l'air. Marie, tu es encore

accablée, ajouta-t-il en prenant un moelleux coussin du divan; je vais t'installer plus commodément. Paula, ta mère n'a pas de tabouret, à quoi penses-tu donc, ma fille?

— Je pense, répondit-elle en riant, que tu ne me laisses pas une minute de repos, ni à moi le temps de placer une parole... Le mieux que nous puissions faire, c'est de parler le moins possible et de ne pas trop nous occuper de sa personne; car je sais qu'elle n'aime pas cela... — N'est-il pas vrai? demanda-t-elle à sa belle-mère en prenant place à côté d'elle sur un petit tabouret.

La comtesse fit un signe de tête affirmatif et se mit à la caresser, mais sans détacher ses yeux du visage de son mari, comme si elle voulait le remercier de son amour, qui la rendait si heureuse et dont elle se sentait indigne.

— Je suis parfaitement bien, dit-elle; je n'ai besoin que de tranquillité. Tu me feras donc le plaisir, Gustave, de ne pas renoncer à la partie du grand forestier de Haldern. Au lieu d'attendre votre retour, je me coucherai de bonne heure, et demain, je me trouverai aussi bien que jamais... ajouta-t-elle avec un sourire tout particulier.

Malgré les objections du comte, Paula fut de l'avis de la comtesse et assura que sa propre présence, — car elle ne se rendrait en aucun cas à cette partie, — devait suffire pour dissiper les inquiétudes de son père. Marie se récria contre la résolution de sa belle-fille.

— Tu l'en prie, lui dit Paula, accepte ma proposition; autrement personne ne quittera le château, car mon père ne te laissera pas seule. M. de Haldern sera vivement contrarié, et c'en sera fait de la tranquillité dont tu as besoin et du loisir que je voulais consacrer à quelques disposi-

tions pour l'anniversaire d'Alexandre et à chercher une place convenable pour un portrait qui arrive aujourd'hui. Je ne te gênerai pas, car je resterai au jardin ou dans ma chambre, à moins que tu ne me fasses appeler.

La comtesse fut vaincue par ces arguments; son seul désir était d'échapper aux regards scrutateurs et anxieux de son mari. Le dîner fut assez morne; Marie était pâle, et à la recommandation, — superflue, — de Paula, elle parla peu. Après le café, le comte et son gendre partirent; Paula se promena dans le parc avec son enfant, et Marie resta seule, ce qui ne fit qu'accroître les tortures de son cœur qui se sentait coupable.

Il lui fallait, en outre, profiter de cette solitude pour réfléchir aux moyens de mettre son plan à exécution; il lui suffisait pour sentir son sang se glacer dans ses veines, et elle ne concevait une idée que pour la rejeter un instant après. La pensée lui vint de se découvrir à son mari; Kielsky le connaissait bien; oui, le comte eût donné avec joie le décuple de la somme pour sauver son honneur et celui de sa femme. Sauver l'honneur de sa femme? Cet honneur n'était-il pas enterré depuis longtemps? Et le comte lui pardonnerait-il? Il lui pardonnerait peut-être d'avoir failli dans sa jeunesse, mais jamais de l'avoir trompé tant d'années durant. Elle n'ignorait pas qu'en soulageant son propre cœur par l'aveu tardif de sa faute, elle ferait au noble cœur de son mari une blessure incurable qui détruirait son bonheur. Impossible de s'y résigner; il ne restait donc pas de moyen de salut pour elle. Elle tomba à genoux et pria Dieu avec ferveur de lui pardonner et de lui venir en aide dans cette cruelle extrémité.

Trieste, 24 avril.

La reddition de Nauplie est confirmée. L'ambassadeur anglais à Athènes, sir Wyse, est mort.

Mostar, 23. — Les insurgés monténégrins ont envahi le village de Plava, près de Bilea. Ils ont tué dix personnes, enlevé 3,000 moutons et 100 bœufs.

Marseille, 24 avril.

Constantinople, 16 avril. — Le sultan est parti pour Imid et Ghemelek, où sont les chantiers maritimes; il se rendra à Brousse et à Smyrne, accompagné du grand-vizir et des ministres de la marine et de la guerre.

Les instructions envoyées à Omer-Pacha, en vue d'un ultimatum à adresser au prince Nicolas de Montenegro ont été communiquées aux puissances.

Omer-Pacha étant indisposé, Derwich-Pacha a dû prendre la direction des opérations militaires. Si l'ultimatum est repoussé par le Montenegro, les hostilités ne commenceront qu'après l'arrivée des renforts et des munitions qui ont été envoyés sur trois frégates. La Serbie est agitée, mais on ne craint pas cependant qu'elle s'allie au Montenegro.

Le *Levant-Herald* dit que l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse approuvent la circulaire envoyée par Aali-Pacha, ministre des affaires étrangères, en date du 3 mars, mais que la France et la Russie sont d'une opinion différente.

Les 30,000 bulgares de Pouchouk, en Roumélie, qui avaient demandé à se réunir à l'église romaine, ont été autorisés à s'organiser. Le légat apostolique, le primat arménien, l'archevêque grec-uni et l'administration de l'Eglise bulgare ont signé en commun un appel au monde catholique en faveur de l'Eglise bulgare et grecque qui se réunit à celle de Rome.

Les nouvelles du Caucase disent qu'il s'est produit un soulèvement général des Teherkesses contre les Russes.

Vienne, 24 avril.

L'Empereur partira dimanche prochain pour Venise.

Saint-Petersbourg, 24 avril.

Le *Poste du Nord* d'aujourd'hui nous apprend que l'empereur Alexandre a autorisé l'évêque de Jitomir et deux autres prélats à se rendre à Rome pour assister à la fête de la canonisation des martyrs du Japon. Leur voyage aura lieu aux frais de l'Etat.

LES INSTITUTEURS COMMUNAUX

Nous annonçons une bonne nouvelle aux amis de l'enseignement primaire. Par les ordres de M. Rouland il se prépare en ce moment, au ministère de l'instruction publique, un travail ayant pour objet la révision de la loi de 1850, notamment en ce qui concerne la position des instituteurs communaux.

Rien ne saurait être plus opportun. Avant et depuis l'utile concours auquel le grand maître de l'Université a invité tous les chefs d'institutions primaires, des doléances aussi nombreuses que fondées ont édifié le gouvernement sur la nécessité de remédier à une situation intolérable.

Personne ne conteste, et nous moins que personne, les efforts tentés depuis quelques années pour améliorer la position de ces fonctionnaires si dignes de la bienveillance, de la sympathie des familles. Les instituteurs ne sont pas ingrats. Leur reconnaissance, partant de la municipalité qui les protège, de l'autorité départementale et académique toujours prête à défendre leurs intérêts, s'élève jusqu'au trône où ils sont l'objet d'une sollicitude particulière. L'Empereur ne sépare pas l'instruction, la moralisation du peuple, des devoirs imposés,

Enfin Marie se releva et s'approcha de la fenêtre; le soleil rougissait déjà les cimes des arbres et le château était silencieux. Dans le but de commettre sa criminelle action avant le retour de son mari, elle se glissa à pas de loup dans la chambre du comte, et trouva à sa place ordinaire la clef en question. Après s'être assurée qu'on ne l'espionnait point, elle gagna et suivit d'un pas rapide la galerie que nous savons, et ouvrit d'une main tremblante la lourde porte de chêne des archives. Elle s'arrêta, la respiration pénible, dans cette pièce fort sombre, car une seule des fenêtres, qui donnait sur la cour, était ouverte.

Les grandes armoires, les rayons et les tables encombrées se transformèrent en spectres qui lui lançaient des regards de courroux, et dans tous les coins se dressaient des visages hideux qui lui criaient d'une voix menaçante: — Arrière!

Remplie d'effroi, Marie ferma les yeux et pressa les mains sur son cœur violemment agité. Enfin elle se remit, et explora successivement les tiroirs des tables et les armoires, mais sans trouver d'argent nulle part.

Ses regards finirent par tomber sur un petit coffre-fort en fer, à l'épreuve du feu, placé dans un coin, et qui renfermait les fonds de l'église. Elle frissonna; c'était tripler l'énormité de son crime que de prendre ce dépôt sacré, l'avoir d'une paroisse pauvre.

Pourtant, que faire? Le comte comblerait le déficit, et, en définitive, il n'y aurait de victime que lui seul. Marie porta une main tremblante à la serrure; le coffre-fort était fermé et la clef faisait partie d'un trousseau qui ne quittait jamais le comte. Il lui fallait donc attendre et profiter du

des droits garantis à ceux qui accomplissent avec une simplicité austère, ce laborieux apostolat.

Ils seront heureux de savoir que le gouvernement s'occupe de réformer la législation primaire. Ils y puiseront une énergie nouvelle dans l'accomplissement de leurs travaux. L'homme se complait à l'œuvre qui lui donne, pour le présent, de suffisantes satisfactions, et, pour l'avenir, de légitimes espérances.

Par quels moyens se propose-t-on de changer l'état des choses contre lequel s'élèvent tant de plaintes d'une justesse incontestable? Nous ne savons en ce sens, que vos informations ne sont pas assez précises pour nous permettre de formuler le programme réparateur dressé sous les auspices de M. Rouland. Dès qu'il nous sera possible d'être indiscrets à bon escient, nous le serons et avec joie. Jusque-là, bornons-nous à dire qu'il s'agit de substituer, en partie, l'Etat à la commune et au département dans la charge budgétaire des écoles communales. C'est une grosse, une très grosse question; nous ne l'ignorons point. Il faudra compter par centaines de mille francs les nouveaux subsides, sans que malheureusement, les départements, les communes soient dégrévées des centimes obligatoires qui leur sont imposées. Mais la solution du problème ne saurait être ni écartée, ni ajournée. Ou bien l'enseignement primaire aura son budget, ou bien il n'y aura plus à exactement parler d'enseignement primaire en France.

Telle est l'alternative. Nous ne doutons pas un seul instant qu'on ne se prononce en faveur du progrès fécondant contre l'immobilité ruineuse ou les expédients inefficaces. Qu'un projet de loi soit porté devant les Chambres, il y trouvera, comme dans le pays, une approbation universelle. A. BAYVET.

Le *Moniteur* rend compte de l'opération de la conversion des rentes en ce qui concerne les propriétaires des rentes 4 1/2, 4 0/0 et d'obligations trentenaires résidant en Europe et en Algérie, qui, aux termes de la loi du 12 février, avaient un délai de deux mois pour faire connaître leur adhésion à la conversion facultative.

Ce délai a expiré le 15 avril. Il résulte des déclarations faites que le montant des titres convertis s'élève, savoir :

Table with 2 columns: Rente/Obligation and Amount. Includes rows for Rente 4 1/2 p. 0/0, Rente 4 p. 0/0, and Obligations trentenaires.

Ce résultat ne peut être modifié que dans une faible proportion par les déclarations de conversion des rentiers résidant dans nos colonies, et auxquels la loi du 12 février a accordé un délai d'un an pour se prononcer.

Revue des Journaux.

Le *Constitutionnel*, vivement attaqué par quelques organes de la presse anglaise, à l'occasion de son article sur le discours de Lord Palmerston, s'exprime

sommeil de son mari, sommeil paisible d'une bonne conscience, pour le déshonorer. Elle chancelait, un frisson fiévreux agitait ses membres, et ses genoux tremblaient; faisant un effort, elle regagna sa chambre avec précaution en attendant l'heure fatale.

Pendant ces longues tortures de Marie, Paula goûtait, au contraire, un paisible bonheur. La lecture, les travaux et la douce occupation que lui donnaient son enfant, l'avaient retenue dans le parc jusqu'au soir. Elle n'avait pas négligé non plus les moyens de l'illuminer avec goût, ainsi que les terrasses, le jour de l'Anniversaire d'Alexandre, et elle avait donné ordre au jardinier de se procurer d'une grande quantité de roses blanches, voulant que son portrait sourit à Alexandre du milieu de ces fleurs qu'il aimait tant. A la brune, elle se rendit doucement à la chambre de la comtesse; avant d'entrer, elle écouta à la porte, et comme un profond silence régnait à l'intérieur, elle se retira.

Enfin elle mit au lit le petit Gustave, — soin délicieux qu'elle aimait à prendre elle-même. Elle repassait ses yeux avec fierté de la beauté de cet enfant; jamais elle n'avait rien vu de plus ravissant que ces épaules rondes et ces petits bras blancs qui cherchaient à la saisir. Lorsqu'il fut profondément endormi, elle ceda la place à la bonne et s'empressa de courir à son boudoir pour satisfaire sa curiosité. On venait d'y placer son portrait. A la vue de ce charmant visage, elle ne put retenir une exclamation de joie.

— Est-il ressemblant, Martin? est-ce bien moi? demanda-t-elle au domestique qui l'admirait à une distance respectueuse.

ainsi, sous la signature de M. Grenier :

« Nous ne répondrons pas à des accusations aussi dénuées de vraisemblance. Nous ferons appel à l'Italie elle-même; c'est à elle de dire si elle voit en nous des oppresseurs ou des amis. Ne l'avons-nous pas rendue à elle-même? ne lui avons-nous pas remis sa fortune dans les mains? Est-ce que nous l'avons entravée dans son développement et ses progrès? Est-ce que nous l'entravons aujourd'hui dans l'œuvre de sa pacification et de sa consolidation intérieure? Et qui gémit plus vivement que la France de cette scission douloureuse et pleine de périls entre le peuple Italien et la Papauté? Qui fait de plus sincères efforts pour y mettre un terme? »

Les *Débats* insistent sur les considérations émises par le *Morning-Post* dans ses commentaires du discours de Lord Palmerston et dont la conclusion est que « selon toutes les probabilités politiques, le moment approche où l'Autriche abandonnera ses provinces vénitiennes ».

« Que les commentaires du *Morning-Post*, fait observer M. Alloury, soient plus ou moins conformes au langage de Lord Palmerston, et alors même qu'on devrait considérer l'article de ce journal comme un *post scriptum* au discours du premier ministre, il ne mérite pas moins d'être signalé dans les circonstances actuelles. »

L'*Union* demande à la *Patrie* par quel prodige elle entend concilier les avidités du Piémont qui veut tout et l'auguste conscience de Pie IX qui ne veut pas consentir à la violence et consacrer la spoliation :

« Voyons, comment s'arrangera-t-elle, ajoute M. de Riancey, pour mettre d'accord le droit avec l'usurpation? Comment accommodera-t-elle la révolution exigeant l'Italie Une et Rome pour capitale avec la justice imposant le respect de l'indépendance des états et le rétablissement de la souveraineté du Pontife Roi? »

Le *Temps* croit devoir publier sous réserves, une nouvelle à laquelle le journal *l'Italie* se contentait seulement de faire allusion :

« L'ordre aurait été donné, dit M. Hébrard, à l'escadron de la Méditerranée de se joindre à Gènes, à l'escadron du roi Victor-Emmanuel, et de l'accompagner à Naples. Il est certain que l'effet produit par cette démarche solennelle serait considérable en Italie. La flotte anglaise de la Méditerranée ferait également cortège au roi d'Italie. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

La Cour Impériale de Douai vient de rendre son arrêt définitif dans l'affaire de M. Jules Mirès et de M. le comte Siméon. Cet arrêt, très-fortement motivé, écarte tous les moyens préjudiciels et les fins de non-recevoir, pour ne s'occuper que du fond même de l'affaire; il rejette la demande d'une nouvelle expertise, et déclare qu'au point où le procès est parvenu, la lumière est faite, et que tout nouvel élément d'instruction est désormais superflu.

Sur tous les chefs de prévention, M. Mirès est acquitté. Toutes les opérations de la Caisse générale des chemins de fer qui avaient été incriminées sont, dans l'arrêt, mûrement examinées, discutées; toutes les objections sont réfutées en fait et en droit par des motifs péremptoires, et la Cour reconnaît que l'administration de M. Mirès n'est pas seulement à l'abri de toute critique au point de vue de la loi pénale, mais que sa bonne foi ressort des faits et demeure établie.

Relativement à M. le comte Siméon, l'arrêt de la Cour de Douai n'est pas moins explicite. La Cour rejette les fins de non-recevoir tirées de l'incompétence du tribunal de police correctionnelle et de la qualité de sénateur de M.

— Qui est-ce donc que ce serait, grand Dieu! répondit-il; il est ressemblant à s'y tromper, et très-beau et très-toucheant; madame tient le petit Gustave tout juste comme la mère de Dieu tient l'enfant Jésus la-haut dans la chambre de madame la comtesse, si ce n'est que madame n'est pas dans la même position.

Paula sourit; il y avait du vrai dans la comparaison comme dans l'hommage que lui rendait Martin. Le tableau était une belle copie d'une madone de Murillo; l'amour avec lequel Paula regardait son enfant, ses yeux foncés et radieux, et ses cheveux d'ébène; rappelaient bien la toile originale.

— Le portrait restera-t-il ici, madame? demanda Martin. — Très-peu de temps, et puis on le reléguera en haut dans quelque pièce inoccupée. En attendant, laisse-le, pour que je le montre ce soir même à M. Kirn, qui ne tardera pas à être de retour de Heidelberg.

Mais M. Kirn n'arrivait pas; Paula se mit au piano, et en jouant elle ne s'aperçut point avec quelle rapidité le temps fuyait. Tout à coup Martin accourut. — Madame, lui dit-il, voici M. le baron qui rentre avec M. le comte; ils sont revenus à pied par le parc.

Déjà s'écria-t-elle avec surprise; dépêche-toi de porter le tableau dans ma chambre à coucher.

— Il n'est pas de si bonne heure, ma foi, dit Martin en prenant le portrait; il est neuf heures bien sonnées. — Ecoute, Martin, impossible de rien faire à présent; je vais donc engager mon mari dans une conversation et lui proposer une promenade dans le parc. Pendant ce temps-là, tu transporteras le tableau de ma chambre à coucher dans mon cabinet la-haut. Va!

le comte Siméon, qui était d'ailleurs cité que comme civilement responsable, et, statuant au fond, elle déclare que sa responsabilité civile n'est pas engagée.

Il ne pouvait en être autrement en présence de la décision sur les chefs principaux de la prévention; M. le comte Siméon ne pouvait être déclaré civilement responsable de délits qui n'existent pas.

L'opinion publique, à Douai, a accueilli avec l'assentiment le plus marqué cet arrêt d'acquiescement. Devant la Cour, des applaudissements se sont fait entendre. Ils ont cessé sur une observation de M. le premier président. Mais ce n'est pas par des manifestations toujours peu convenables dans le sanctuaire de la justice que les décisions des tribunaux se justifient; c'est par leurs motifs. (Constitutionnel) ÉMILE CHÉDIEU.

Le *Pays* ajoute aux détails empruntés aux journaux judiciaires les lignes suivantes qui complètent la physionomie de l'audience de la cour de Douai :

« M. Mirès s'incline devant la cour et prononce ces seules paroles avec beaucoup de calme : « Je remercie la cour. »

De nouveaux applaudissements éclatent sur tous les points de la salle au moment où la cour se retire. On distingue parmi les braves les cris de : Vive la cour de Douai! vive Mirès!

Les dames qui ont suivi les débats avec tant d'assiduité, prennent part à cette manifestation. Les défenseurs, les amis de M. Mirès se précipitent vers lui pour le féliciter et le presser dans leurs bras.

Enfin, s'écrie M. Mirès, on m'a rendu l'honneur! J'ai atteint le but que je n'avais jamais perdu de vue dans cette cruelle lutte! Je pardonne à mes ennemis. »

Puis s'approchant des dames qui témoignaient leur satisfaction aux défenseurs :

« Mesdames, leur a-t-il dit, je vous remercie du profond de mon cœur de votre flatteuse sympathie. » La ville de Douai verra bientôt qu'elle n'a pas soutenu un ingrat.

On accompagne M. Mirès à sa sortie; la foule le suit dans le couloir qui conduit au grand escalier. Les défenseurs et les membres du barreau de Douai, pour le dérober à l'ovation tumultueuse dont il est l'objet, le font entrer dans la bibliothèque des avocats où il repose un moment.

Dans la cour du palais de justice, à l'entrée de l'édifice, des groupes compactes attendent M. Mirès et entourent la voiture qui doit, une dernière fois, le conduire à sa prison pour accomplir la formalité de la levée de l'écrin.

Dès que M. Mirès paraît, tout le monde ôte son chapeau; les dames le saluent de la main en agitant leurs mouchoirs.

A cinq heures, M. Mirès accompagné de sa femme et de M<sup>me</sup> la princesse de Polignac, est parti pour Paris. A onze heures et demie, il est rentré à son domicile où de nombreux amis l'attendaient.

Des attroupements stationnaient sur les trottoirs de la rue Neuve-des-Mathurins pour attendre sa voiture. J. BARATON.

Chronique locale.

Par décret impérial du 16 avril courant, M. Labonne-Laroche (Pierre), payeur particulier de 2<sup>e</sup> classe à Sétif (Algérie), nommé récemment payeur du département de la Haute-Marne, est nommé payeur du département du Lot, en remplacement de M. Charé, qui reçoit une autre destination.

A peine le domestique s'était-il éloigné qu'Alexandre entra; il paraissait fort agité.

— Bonsoir, Paula, s'écria-t-il en jetant ses gants sur la table; Kielsky est-il ici?

— Kielsky? demanda-t-elle étonnée que veux-tu dire?

— Oui, oui, répondit-il avec impatience. Je parierais bien que c'est lui que je viens de voir dans un endroit écarté du parc; mais au moment où je hâtais le pas pour le rejoindre, il disparut à mes yeux au détour d'une allée. Je crus encore l'apercevoir plus tard tout près de cette allée-ci du château, et je viens te demander ce qu'il en est.

— Tu rêves, dit-elle en riant, autant que je sache, du moins; il n'est pas admissible qu'il se promène dans le parc avant de s'être présenté au château. Mais je me demande qui tu peux avoir vu; car personne n'est venu ici.

— Encore une erreur de mon imagination surexcitée, reprit-il un peu confus, en lui passant les bras autour de la taille; au reste, je t'avoue que je ne désire pas précisément sa visite.

Puis il la quitta et se dirigea vers la chambre à coucher. — N'entre pas dans cette pièce, je t'en prie! s'écria vivement Paula.

— Pourquoi donc! demanda Alexandre surpris; et le soupçon se trahit de nouveau dans ses yeux.

G. RAIMUND.

(La suite au prochain numéro.)

Judi dernier, M. le ministre des travaux publics a reçu les délégués de 15 départements qui ont parlé à S. E. en faveur des tracés proposés par la Compagnie du Midi.

M. le ministre a répondu que l'intérêt général dominera seul la décision de la question dans les conseils du gouvernement.  
(Journal de Toulouse.)

Par arrêté préfectoral du 23 avril courant, M<sup>me</sup> de Teyssieu, née Cerou (Marie-Joséphine-Alix), a été nommée directrice des postes, à Bretenoux, en remplacement de M<sup>lle</sup> Goudal, appelée à la direction du bureau de Frayssinet.

Par arrêté du 26 avril courant, le sieur Taillade (André-Alithe), d'Ussel, a été nommé cantonnier de 3<sup>me</sup> classe, sur la route départementale n° 10, en remplacement du sieur Fabre, démissionnaire.

Par arrêté préfectoral du 24 avril, M. de Ricard (Armand), a été nommé maire de la commune de Calvignac, en remplacement de M. Peyre, démissionnaire.

Par décision du 22 avril courant, M. le Directeur général des postes a nommé M. Valéry commis des postes, à Cahors, en remplacement de M. Labadie, retraité.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante :

Monsieur le Préfet,  
Depuis quelques années, un grand nombre de communes, qui ont reçu sur mon budget des secours pour l'établissement de leurs maisons d'école, me demandent des subventions supplémentaires pour couvrir des dépenses non prévues primitivement, et qui résultent le plus souvent d'un accroissement de travaux ou de calculs mal établis.

Je ne saurais m'engager plus avant dans une voie que je considère comme mauvaise, et où je serais entraîné de plus en plus, si je ne prenais le parti de m'arrêter dès à présent.

J'admets que, dans certaines circonstances exceptionnelles, une commune ne puisse prévoir, dans ses devis, des dépenses extraordinaires provenant d'obstacles inattendus dans les travaux de terrassements ou de fondations; mais, dans tout autre cas, je me crois autorisé à repousser toute demande qui aurait pour objet des travaux nouveaux qu'on aurait omis dans le principe ou des dépenses que les premiers devis auraient négligés.

L'expérience m'a prouvé que, la plupart du temps, ces sortes de demandes s'appliquent à des projets de construction dont l'étude n'a pas été suffisamment approfondie, ou qui ont été confiés à des mains inhabiles.

Je vous prie donc, Monsieur le Préfet, de veiller avec la plus grande sollicitude à ce que les projets de maisons d'école ou de salles d'asile, qui vous sont soumis, soient d'abord conformes à mes instructions du 30 juillet 1858, et que, d'un autre côté, les devis soient assez bien étudiés pour qu'ils répondent à tous les besoins.

A l'avenir, je n'accorderai de secours supplémentaires que dans les cas d'exception, et ceux que j'accorderai ne dépasseront pas le tiers de la première subvention obtenue.

Recevez, etc.  
Le ministre de l'instruction publique, ROULAND.

Le 20 du courant, un incendie s'est déclaré au village du Champ-des-Cardines, commune de Labathude, à une maison appartenant au nommé Andrieu (Pierre), maçon. Malgré de prompts secours, le feu a tout consumé. La maison et les meubles étaient assurés pour une somme de 1,200 fr.

On nous écrit de Lascabanes :  
Un accident des plus regrettables, arrivé hier au soir à Lascabanes, plonge dans la désolation une honorable famille de notre village. Le jeune B..., pensionnaire au Lycée de Cahors, était venu passer ses vacances de Pâques auprès de son oncle, lorsqu'il lui vint la malheureuse idée d'aller faire la chasse aux oiseaux avec son cousin. Ces deux jeunes gens s'amusaient depuis quelque temps à ce dangereux exercice, quand B..., voulant retirer un oiseau blessé qui venait de s'abattre dans les broussailles, saisit son fusil, chargé, par le bout du canon et engagea la crosse dans le buisson. Les branches pressèrent la détente, le coup partit, et l'infortuné B... reçut la charge en pleine poitrine. On désespère de ses jours.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

S. Exc. le ministre de la guerre, par sa circulaire du 27 mars dernier, sur la formation du contingent de la classe de 1861, annonçait l'envoi prochain d'une nouvelle instruction relative aux infirmités ou maladies qui rendent impropre au service. Depuis longtemps, en effet, les autorités civiles et militaires, chargées d'exécuter la loi sur le recrutement, et les officiers de santé eux-mêmes, appelés à les seconder dans cette mission, demandaient que l'instruction du 14 novembre 1845 fût remaniée et mise en rapport avec les progrès de la science. Le conseil de santé des armées, qui avait reçu de M. le maréchal Randon l'invitation d'accomplir ce travail, l'a récemment terminé, après y avoir consacré une année entière.

La précédente instruction, qui remontait à près de dix-sept ans, a subi des modifications importantes dans la forme et dans le fond.

Les matières ont été distribuées avec plus de clarté, dans un ordre plus méthodique et plus conforme aux classifications modernes. Plusieurs passages de l'ancienne rédaction ne semblaient pas immédiatement applicables à leur objet; ils ont été supprimés. Divers points avaient, à plusieurs reprises, soulevé des doutes dans le sein des conseils de révision; ils ont été minutieusement élucidés. Mais là ne s'est pas borné l'ordre du conseil de santé des armées. Tous les chapitres ont reçu des additions destinées à les élever au niveau des connaissances actuelles et quelques-uns même peuvent être considérés comme entièrement nouveaux, entre autres celui qui concerne les maladies des yeux.

Les dispositions de la nouvelle instruction du 2 avril 1862, qui vient d'être envoyée à toutes les autorités militaires et civiles, donnent des règles d'appréciation plus précises et plus complètes que celles du 14 novembre 1845, sur les conditions d'aptitude au service, et permettront d'assurer ainsi un bon recrutement pour l'armée.

C'est là une amélioration réelle dans une des parties les plus importantes des nombreux services ressortissant à l'administration de la guerre et les conseils de révision, dont les décisions sont souveraines, en seront reconnaissants au ministre qui l'a conçue et réalisée.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 20 avril 1862.  
6 Versements dont 2 nouveaux... 4,700 f  
6 Remboursements dont 4 pour solde. 2,195 19

TAXE DU PAIN. — 25 avril 1862.  
1<sup>re</sup> qualité 40 c., 2<sup>e</sup> qualité 37 c., 3<sup>e</sup> qualité 34 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.  
Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 15<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 05<sup>c</sup>.  
Taureau ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 95<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catég., 85<sup>c</sup>.  
Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 30<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 20<sup>c</sup>.  
Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 25<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie 1<sup>er</sup> 15<sup>c</sup>.  
Pour la Chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

Cantal. — Le 15 de ce mois, jour de foire à St-Cernin, le sieur Jean Moulaine, fermier à Foulereux, commune de St-Ilvide, avait commis l'imprudence, trop fréquente dans nos campagnes, de fixer à son poignet par un nœud coulant, la corde avec laquelle il conduisait une vache. Celle-ci, effrayée tout à coup, prit sa course à travers la place publique, renversant plusieurs personnes, bousculant un étalage de ferblantier dont la chute bruyante contribua encore à l'exciter, et traînant à sa suite son conducteur à qui il était impossible de se dégager.

Celui-ci courait à une mort certaine, sans le courageux sang-froid du gendarme Faust, lequel, au péril de ses jours, se jeta à la tête de l'animal furieux, qui le traîna lui-même quelques pas, mais finit cependant par céder à la résistance de son vigoureux dompteur et fut complètement maîtrisé avec l'aide d'un des camarades de ce dernier. Le fermier, promptement détaché, reçut du docteur Guibert les soins que réclamait son état, c'est-à-dire une foulure au poignet et quelques contusions.  
(Moniteur du Cantal.)

Corrèze. — Le *Conciliateur* annonce que les travaux pour l'embranchement du chemin de fer sur Tulle vont commencer au premier jour, et que ceux de la ligne de Brive au Lot, notamment ceux du tunnel de Montplaisir, vont, par ordre supérieur, doubler d'activité, de manière à ce que cette ligne soit livrée au mois d'octobre prochain, époque à laquelle

l'Empereur visitera ces contrées.

Ce qui est certain, c'est qu'on s'occupe beaucoup en ce moment du transport du ballast, des traverses, des rails, etc., sur la ligne du Lot; trois locomotives sont constamment employées à ce travail, et vont et viennent dans la plaine de Larche, d'où on extrait le ballast, jusqu'au delà du petit tunnel dit de Galeau, que les trains, traversent depuis quelques jours.  
(Corrézien.)

Toulouse. — On assure qu'à la quête faite dans l'église Saint-Etienne, de Toulouse, le jour de Pâques, pendant les vêpres, le *denier de saint Pierre* a produit une somme de plus de 4,000 fr.

Gers. — Le beau temps persistant, la baisse sur toutes sortes de grains le suit. Ainsi à Auch, samedi dernier, le prix des diverses céréales a sensiblement diminué.

En vins il s'est traité peu d'affaires; il y a eu aussi diminution de prix. C'est avec peine que l'on acceptait la bordelaise de vin (220 litres), au prix de 45 et 50 francs.  
(Courrier du Gers.)

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ITALIE.

Turin, 22 avril.

Le roi est parti ce matin, à huit heures et demie, pour son voyage. Le peuple se pressait le long des rues parcourues par le cortège de S. M., et les applaudissements et les vivats éclataient de tous les côtés. Sur la place où est située la gare du chemin de fer de Gènes, il y avait plusieurs milliers de personnes qui ont souhaité le bon voyage à Victor-Emmanuel de la manière à la fois la plus ordiale et la plus respectueuse.

Rome, 21 avril.

Après la bénédiction solennelle d'hier, à l'occasion du jour de Pâques, le Saint-Père a reçu les officiers français qui lui ont été présentés par le général de Goyon, et il leur a adressé les paroles les plus affectueuses. On a remarqué que la santé de Pie IX s'est sensiblement améliorée.

L'affluence des étrangers est immense, cette année, à Rome.

Aujourd'hui, le Saint-Père, étant moins occupé par les cérémonies religieuses, a reçu, dans la salle des Cartes géographiques, 350 personnes, françaises pour la plupart, qui avaient sollicité l'honneur de lui baiser les pieds. Il y a, ces jours-là, une espèce d'enthousiasme pour le Pape; la preuve en est dans la démonstration du 12 avril qui rendait encore plus imposante la présence des étrangers. Pie IX paraissait très-satisfait de cet énorme concours d'étrangers. Il se rend mercredi à Porto-d'Anzio, pour y rester trois semaines, conformément à l'avis des médecins. Sa Sainteté ne laisse rien à désirer.

Le journal *l'Italie* publie la nouvelle proclamation suivante de Garibaldi :

AUX ITALIENS.

Unifier l'Italie avec Victor-Emmanuel est une chose désormais convenue entre nous et sera réalisée bientôt, si on balaie les immondices qui infestent encore ce sol. S'exercer aux armes a été aussi convenu entre le roi et le peuple, comme moyen infaillible. Il y a en outre, d'autres moyens accessoires qui peuvent accélérer la tâche désirée. Les vins étrangers, par exemple, sont une chose superflue sur la table des Italiens. Les carabines manquent à plusieurs tirs à la cible: que l'argent qui doit servir à l'achat de ces vins serve à l'achat des armes. Faire tous les efforts pour avancer, ne fût-ce que d'une minute, la délivrance de nos frères, est assurément le premier désir de tous.  
Brescia, 14 avril 1862.

G. GARIBALDI.

RUSSIE.

On écrit de St-Petersbourg, 16 avril :  
« Depuis quelque temps, un comité de rabbins, convoqué par le gouvernement, siégeait ici afin de combiner les mesures propres à faire adopter et répandre les institutions conformes à la civilisation moderne parmi la population israélite. Ce comité a discuté les questions importantes concernant l'avenir de la population israélite si nombreuse dans l'empire russe.

» Des sommes considérables provenant des souscriptions recueillies par des dames appartenant aux familles les plus illustres de la Russie ont été envoyées en Bosnie, en Bulgarie, dans l'Herzégovine et le Montenegro. Ces sommes sont destinées : 1° à subvenir aux besoins des chrétiens qui ont évacué le territoire turc pour se réfugier dans les provinces slaves et chrétiennes; 2° de fonder des églises et à subvenir aux frais du culte greco-russe orthodoxe.

» Autant l'hiver a été rigoureux cette année, autant le printemps est doux et précoce. Les glaces sur les embouchures des fleuves de Neva et de Dvina commencent à se rompre et à ouvrir les ports de Saint-

Petersbourg et de Riga, lorsque les froids brusques de ces derniers jours ont arrêté la débâcle. Toutefois, il est permis d'assurer que la navigation, sur tout le parcours de la mer Baltique, pourra commencer à la fin du mois d'avril.

GRÈCE.

Corfou, 22 avril. — Athènes, 29.

Les insurgés de Nauplie non amnistiés ont rendu la place et se sont embarqués sur un navire étranger. Le roi a signé une ordonnance pour la formation d'une garde nationale.

AMÉRIQUE.

New-York, 9 avril.

L'île n° 10 s'est rendue; les fédéraux y ont pris 100 canons et fait 6,000 prisonniers.

Les confédérés, sous les ordres de Beauregard et Johnston, ont attaqué les fédéraux commandés par les généraux Grant et Pittsburg. Le combat a duré deux jours. Les assaillants ont obtenu d'abord un grand avantage, mais les fédéraux ayant été renforcés par quelques divisions de troupes et par des canonniers, ont repoussé l'ennemi. Johnston a été tué et Beauregard blessé.

La perte de l'armée fédérale est de 18,000 hommes tués, blessés ou manquants; celle des confédérés a été de 20,000.

35 à 40,000 confédérés ont battu en retraite sur Corinthe.

Le général Mac Clellan est devant Yorktown avec des forces considérables, la place est défendue par 30,000 confédérés.

Les nouvelles de la Vera-Cruz portent que les alliés ont envoyé un ultimatum au gouvernement mexicain. Par suite de cet envoi un emprunt forcé a été mis sur les marchands espagnols.

Le bruit court que le vapeur anglais *Phaeton* est arrivé à Rio-Grande dans le but d'ouvrir la navigation de ce fleuve à tout hasard.

Le bill de la taxe a été adopté par la Chambre.  
Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

25 avril 1862.

M. le marquis de Lavalette, venant de Londres, est arrivé, hier matin, à Paris.

Un conseil des ministres a eu lieu au Palais des Tuileries sous la présidence de l'Empereur.

Les membres de l'ambassade japonaise ont été reçus aujourd'hui au Palais-Royal par S. A. I. le prince Napoléon et par la princesse Clotilde.

Les ambassadeurs japonais sont allés, dimanche, visiter le palais de Versailles ainsi que le Grand et le Petit-Trianon. LL. E. Exc. ont beaucoup admiré le musée historique, le parc et les jardins. Les grandes eaux ont joué en leur honneur, et lorsque les membres de l'ambassade ont été conduits devant le bassin de Neptune leur admiration est devenue de la stupeur. Le temps était magnifique.

La dépêche arrivée de Douai annonçant l'acquiescement de Mirès, sa mise en liberté et par une conséquence naturelle la mise hors de cause de M. le comte Siméon, a été bien vite connue à la bourse; et y a été accueillie avec une vive satisfaction. Tout aussitôt les actions de la caisse des chemins de fer ont été l'objet de nombreuses demandes et elles se sont rapidement élevées du cours de 45 fr. à celui de 75 fr. — En dehors de la bourse, on se montre généralement très satisfait de l'acquiescement de M. Mirès.

L'acquiescement de M. Mirès est toujours sur le premier plan, et les nouvelles de Grèce aussi bien que celles d'Amérique, malgré leur importance, sont forcées de lui céder le pas.

M. Mirès, arrivé à Paris, a repris possession de son appartement de la rue Neuve-des-Mathurins. Il reçoit les nombreux amis venus pour le voir et le féliciter. « Eh bien ! leur dit-il, en les embrassant, petit bonhomme vit encore !... » La joie, du reste, débordé sur son visage, et sa santé paraît être aussi bonne que jamais.

Une dépêche particulière de Turin du 21 avril nous assure que S. M. le roi Victor-Emmanuel se proposerait de faire un voyage de quelques jours à Paris, vers la fin du mois de mai prochain.

On lit dans le *Pays* :  
« Des correspondances d'Italie annoncent que LL. MM. l'empereur Napoléon, l'empereur Alexandre de Russie et le roi de Prusse doivent se rendre, cet été, à Vienne.  
» Aucune information authentique n'est venue encore confirmer cette nouvelle, dont l'au-

thenticité nous paraît plus que douteuse. »  
 — La reine de Hollande est attendue ce soir au palais des Tuileries où des appartements ont été préparés pour elle au pavillon Marsan.  
 Il est toujours probable que Sa Majesté se rendra à Fontainebleau avec l'Empereur et l'Impératrice.

— Le Sénat a tenu séance, aujourd'hui, pour un rapport de pétitions et la présentation de divers projets de loi votés au Corps législatif. On dit qu'il n'y aura pas de réunion publique au palais Bourbon, avant lundi prochain.

— On dit que M. Louis Jourdan va fonder un journal, le *Courrier français*.

— M. Eugène Pelletan s'est constitué ces jours derniers, prisonnier à Sainte Pelagie.

— Le *Constitutionnel* assure la présentation d'un nouveau projet de loi qui achèvera prochainement la conversion de la rente 4 1/2 p. 0/0.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Tribunaux.**

**MARIAGE CONTRACTÉ PAR ERREUR AVEC UN FORÇAT. — DEMANDE EN NULLITÉ.** — La question de validité du mariage contracté par erreur avec un forçat libéré revenait aux deux audiences d'hier et d'aujourd'hui devant la cour de cassation, sous la présidence de M. Troplong, premier président.

Nous rappelons en quelques mots les circonstances dans lesquelles cette affaire se présente. M<sup>lle</sup> Zoé Herbin épousa, en 1857, un nommé Berthon. Elle apprit, peu de temps après, que cet homme était un forçat libéré, condamné jadis à quinze ans de travaux forcés comme complice d'un assassinat commis avec des circonstances atroces. Elle forma une demande en nullité de mariage par erreur dans la personne. Le tribunal de la Seine et, en appel, la cour impériale de Paris, ont rejeté sa demande.

La cour de cassation a cassé l'arrêt de Paris et renvoyé la cause devant la cour impériale d'Orléans

qui, comme celle de Paris, s'est prononcée pour la validité du mariage

Sur le nouveau pourvoi, M. Legagneur, conseiller à la cour de cassation, a fait le rapport de l'affaire. M<sup>e</sup> Ambroise Rendu, avocat de M<sup>lle</sup> Zoé Herbin a présenté les moyens à l'appui du pourvoi.

La cour de cassation a décidé la validité du mariage.

**BULLETIN COMMERCIAL.**  
**VINS ET SPIRITUEUX.**

Toutes les inquiétudes causées par le froid assez intense des 13, 14 et 15 avril, ont eu pour effet de faire monter les prix des trois-six du Nord. On revient de la première panique et la baisse prévaut de nouveau. On cote le disponible 75-50; les quatre mois chauds à 75 fr., et les quatre derniers à 71 fr. l'hect. à 90 degrés; les alcools du Languedoc sont à 95 fr. l'hect. à 86 degrés.

Les eaux-de-vie ont des prix très-bien tenus, par suite des gelées assez intenses qui ont, paraît-il, fait un tort assez considérable aux vignes, dans les Charentes plus particulièrement; mais quant aux affaires, elles n'ont pas encore repris d'animation.

Les vins sont dans la même position. Les détenteurs de Bercy et de l'Entrepôt tiennent les prix fermement, en cherchant à vendre néanmoins, ce qui semblerait indiquer que l'on n'a pas une foi bien robuste dans les désastres dont les vignes ont été l'objet depuis quatre ou cinq jours. Il y a eu à coup sûr du mal; mais tous les ans il y a des gelées et, dans le principe, on jette les hauts cris, sans plus tard à reconnaître que les plaintes ont été exagérées.

Condom, 20 avril.

Les marchés de la semaine, d'Eauze et de Condom, ont été à peu près nuls; quelques rares et peu importantes transactions en eaux-de-vie ont eu lieu aux prix suivants :

Haut-Armagnac de 75 à 77-50; Ténarèze

le 86-25 à 87-50; Bas-Armagnac de 96-25 à 100 fr.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

**VILLE DE CAHORS.**

Marché aux grains. — Samedi, 26 avril 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment...	238	143	25 <sup>62</sup>	78 k. 240
Maïs.....	163	29	14 <sup>86</sup>	»

**BULLETIN FINANCIER.**  
**BOURSE DE PARIS.**  
 24 avril 1862.

Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	70 45	»	» 05
4 1/2 pour 100.....	98 55	»	» 10
Obligations du Trésor ..	465 »	1 25	» »
Banque de France.....	3117 50	2 50	» »
25 avril.			
Au comptant:			
3 pour 100 .....	70 35	»	» 40
4 1/2 pour 100.....	98 55	»	» »
Obligations du Trésor ..	465 »	»	» »
Banque de France.....	3115 »	»	2 50
26 avril.			
Au comptant:			
3 pour 100 .....	70 40	» 05	» »
4 1/2 pour 100.....	98 55	»	» »
Obligations du Trésor ..	467 50	2 50	» »
Banque de France.....	3140 »	25	» »

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

*Naissances.*  
 26 avril. Girard (Marie-Louise).  
*Mariages.*  
 25 — Talou (Jean), propriétaires et Jarlan (Marie), sans profession.  
*Décès.*  
 25 — Delfour (Jean-Ambroise), tonnelier, 80 ans.  
 26 — Sers (Jean-Dominique), ex-facteur des postes, 78 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

**AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX**  
**Plus de feu! 40 ans de succès!**

Le *Liviment-Boyer-Michel* d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartes, molettes, faiblesses de jambes etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princ. pharm<sup>s</sup> du dép<sup>t</sup>.

**RHUMES, GRIPPE, Mal de GORGE.**

La vogue universelle dont jouissent le sirop et la PATE de NAFE de DELAGRENIER, est fondée sur leur puissante efficacité contre les Rhumes, la Grippe et les irritations de poitrine, et sur l'approbation de 50 médecins des hôpitaux de Paris.

**VINAIGRE de toilette COSMACÉTI**

supérieur par son parfum et ses propriétés lenitives et rafraichissantes. — Dépôts chez les bons Parfumeurs.

**PURGATIF de DESBRIÈRE.**

Composé avec la magnésie pure, le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur DÉPURATIF dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la bile et les humeurs qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans toutes les pharmacies. (Se défier des contrefaçons.)

**EXTRAIT**

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n° 1393, du 23 avril 1862.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Guillaume DELPY, avoué licencié, à Cahors.

A la requête et poursuites de M. Augustin GUARY, fils, négociant, domicilié à Beauville (Lot-et-Garonne), agissant comme tuteur de François MOUYSET, il sera procédé par-devant M<sup>e</sup> Mercie, notaire à Puy-l'Évêque, en présence de M. Jean-Baptiste LAFARCUE, pris en qualité de subrogé tuteur, à la vente d'une maison située à Puy-l'Évêque, et dont le sol a la contenance de 99 centiares. Cette vente aura lieu le 30 mai prochain sur la mise à prix de 6,000.

Signé à l'original : DELPY, avoué.

C'est demain que les frères Cassuli donnent au Théâtre, leur dernière représentation. Il y aura encore foule.

**Abonnement à tous les journaux et spécialement au MONDE ILLUSTRÉ à Cahors, chez Bourion, libraire, en face les Ambassadeurs.**

ENTREPRISE RAMOND, BRUSIDOU ET C<sup>o</sup>.

*Nouveau Service*

**DE CAHORS A TOULOUSE**  
*et retour.*

DÉPARTS : { de Cahors pour Toulouse. . . . . 40 heures du soir.  
 { de Toulouse pour Cahors. . . . . 6 heures du matin.

Bureau : à Cahors, sur les Fossés, chez M. DUMEAU, marchand chapelier.

**Le sieur THÉODORE a l'honneur d'informer le Public, qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai, il tiendra son Etablissement Maison Coudere, ancien café Feydet, à côté de M. Duc, pharmacien.**

**Le prix des consommations restera le même.**

**A LA VILLE DE CAHORS**

**SABRIÉ**

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreraient de leurs visites seront satisfaites. Il confectionne aussi sur mesure.

**LIBRAIRIE UNIVERSELLE**

**J. U. CALMETTE**

rue de la Liberté  
**A CAHORS**

**Foi et Raison.** Courte apologie du catholicisme, au point de vue de l'accord de la raison et de la foi, — par M. C. BIEMANN, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des ponts-et-chaussées. 2<sup>me</sup> édition, approuvée par 25 archevêques et évêques. Un joli vol. in-12... 1<sup>fr</sup> 25

**ÉCLAIRAGE MINÉRAL**

La Maison Pasquier de Ribeaucourt et C<sup>o</sup>, de Paris, fabrique dans son usine à St-Denis (Seine), un nouveau genre de Schiste d'une beauté remarquable comme blancheur et limpidité, ne s'altérant point à l'air, produisant une lumière d'un brillant éclat, ayant peu d'odeur à l'état libre et point du tout à la combustion. — Malgré tous ces avantages, le prix n'en est pas plus élevé que celui des Shistes ordinaires employés jusqu'à ce jour. — Pour les prix courants et de plus amples renseignements, s'adresser à ses bureaux, 167, rue du faubourg St-Martin.

**Bandage électro-médical**

Brevet de 15 ans, s. g. d. g. MARIE frères, médecins inventeurs, rue de l'Arbre-Sec, 44, à Paris, pour la guérison des HERNIES. Ce bandage est le seul dont les nombreuses expériences faites par des médecins de la Faculté aient constaté les succès, tant sous le rapport de la parfaite contention des Hernies les plus difficiles et volumineuses que sur les propriétés curatives de nouveau système; par son action électro-médicale, il resserre et fortifie les parties formant Hernie et assure la guérison. — On expédie franco, contre bon de poste de 15 fr.; double 30 fr. — Prospectus.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

**MAISON GREIL**

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Courrou, à l'angle de la rue Fénelon.  
**HABILLEMENTS TOUS FAITS**

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

ÉTABLISSEMENT HYDROTHÉRAPIQUE  
**DE LONGCHAMPS**  
 A BORDEAUX  
 Fondé par M. le Docteur Paul DELMAS. — 3<sup>e</sup> Année.  
 Appareils complets d'HYDROTHÉRAPIE. — Traitement des maladies CHRONIQUES.  
 BAINS DE VAPEUR — BAINS A L'HYDROFÈRE — BAINS TERÉBENTHINÉS  
 S'adresser, pour les renseignements administratifs, au Directeur de l'Établissement, et pour les renseignements médicaux, au Docteur P. Delmas, allées des Noyers, 1, à Bordeaux.  
 Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

ELIXIR  
**ANTI-RHUMATISMAL**  
 de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.  
 Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.  
 10 fr. le flacon, par 10 jours de traitement.  
 Un ou deux suffisent ordinairement.  
 Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.